

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 12 décembre 2022 à 18 h 30**

**PRESIDENCE DE** ..... Eric DELHAYE, Maire de LAON.

**PRESENTS ou REPRESENTES** ..... Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE - S.DUPONT - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - P.MOZIN - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALISSANT(pouvoir à S.LETOT-DURANDE) - D.VALLIERE - D.PIERRE - A-M.SAUVEZ - F.POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSÉDRE - M-M.PASCUAL - J-M.QUERE - H.LAHYANI - E.GOULLIEUX(pouvoir à S.DUPONT) - A.LEFEVRE - A.LEMARCIS(pouvoir à F.POIDEVIN) - C.CHATELAIN - M.BEAUFRERE(pouvoir à C.CHATELAIN) - B.LEBEL - M-P.FOURDRAIN FAY(pouvoir à C.MATHIEU) - P.CERVI(pouvoir à S.ETIENNE-CHARLES) - B.LAGNEAU(pouvoir à M-M.PASCUAL) - C.GUILLAUME - N.GIRARD - F.KARIMET - C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DUSSART - N.DRAGON

**ABSENT EXCUSE** ..... Aucun

**SECRETAIRE DE SEANCE** ..... Hubert DAUCHEZ

**RAPPORTEUR** Marie-Michelle PASCUAL

- 26 -

**Dispositif Adulte Relais  
Services Médiation sociale et scolaire**

date de convocation  
au conseil municipal Lundi 5 décembre 2022

Mes chers collègues,

La Ville de LAON a mis en place, depuis quelques années maintenant, un dispositif de médiation sociale, ayant pour objectif de maintenir le lien social avec la population.

Les agents de médiation sociale de la Ville de LAON ont une mission générale bien déterminée dans le cadre de la prévention sociale de proximité. Ils sont chargés d'établir un contact avec la population, de repérer ses besoins et d'apporter des réponses en termes d'information et d'orientation vers les institutions, les associations et organismes divers.

En lien avec ce service de médiation sociale, une spécialisation à dominante scolaire est réservée aux communes étant labellisées « Cité Educative ».

Ces agents de médiation scolaire de la Ville de LAON auront pour mission la prévention sociale de proximité en milieu scolaire. Ils sont chargés d'établir un contact avec les différents acteurs de la scolarité, de repérer les besoins et d'apporter des réponses en termes d'information et d'orientation vers les institutions, les associations et organismes divers.

La Ville de LAON souhaite recourir au dispositif de l'adulte-relais dont les objectifs sont en parfaite adéquation avec ceux de l'équipe de médiation sociale.

Nous avons délibéré en ce sens en novembre 2012 et en septembre 2019 et avons accueilli deux personnes via ce dispositif avec succès puisque ces agents sont aujourd'hui embauchés au sein du service de médiation sociale pour l'un et du CCAS pour l'autre.

Afin de renforcer l'équipe en médiation, composée actuellement de quatre agents dont deux en contrat adulte-relais, je vous propose de nous engager et de solliciter la préfecture pour quatre contrats adulte-relais supplémentaires, à temps complet en contrat à durée déterminée, répartis ainsi : deux en médiation sociale et deux en médiation scolaire.

Pour bénéficier de ce type de contrat, la personne doit être âgée de plus de 26 ans, vivre dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et être à la recherche d'un emploi ou bénéficiaire d'un contrat Parcours Emploi Compétences.

Le montant de l'aide annuelle pour l'emploi d'une personne en contrat adulte relais s'élève en 2022 à 20 071,82 €.

Le territoire à intervention correspondrait à l'ensemble du territoire de la commune de LAON avec priorité sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

**AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :**

- 1. APPROUVER** la mise en œuvre, au niveau de la Ville de LAON et selon les conditions évoquées ci-dessus, du dispositif de l'adulte relais sur la base de quatre postes à temps complet en contrat à durée déterminée,
- 2. AUTORISER** monsieur le maire à signer avec les services de l'État, les conventions ou documents nécessaires à la mise en place de ce programme,
- 3. SOLLICITER** les subventions les plus élevées possibles auprès des différents financeurs,

\*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE  
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE 16 DEC. 2022**

**LE PRESIDENT DE SEANCE,**

**Eric DELHAYE**



**LE 16 DEC. 2022**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

**Hubert DAUCHEZ**